



Analyse des normes de reporting par pays

## Chine

### Etat du débat sur le Reporting Extra-Financier

#### *Au niveau des bourses chinoises*

En avril 2024, trois grandes bourses chinoises (Shanghai, Shenzhen et Beijing) ont publié leurs lignes directrices de reporting extra-financier destinées aux plus grandes entreprises cotées chinoises (1)(2). Au total, environ 450 entreprises sont concernées de manière obligatoire par ces exigences, les autres entreprises cotées étant encouragées à utiliser ce reporting sur une base volontaire (3).

Ces lignes directrices reposent sur le principe de Double Matérialité, articulante la matérialité financière et la matérialité à impact<sup>1</sup>.

De plus, les trois ‘Stock Exchanges’ intègrent la double matérialité en explicitant les attentes en termes d’informations de matérialité financière ou de matérialité d’impact:

- la matérialité financière se définit ainsi selon la possibilité et le degré d’impact financier encouru ;
- la matérialité d’impact s’évalue selon l’ampleur de l’impact, son étendue et son caractère irrémédiable. Cette vision est semblable à celle de GRI et de l’Union européenne.

#### *Au niveau normatif national*

En mai 2024, le Ministère des finances chinois a publié le projet de CSDS (Chinese Sustainability Disclosure Standards) (Normes chinoises de divulgation de la durabilité) - **Ce document a fait l’objet d’une traduction, jointe au rapport, par la Chaire ‘Double Matérialité’, les extraits communiqués sont issus de cette traduction.** Selon le texte officiel, ces normes sont de trois ordres, “*les principes fondamentaux, les normes spécifiques et les guides d’application*”, selon une pyramide de hiérarchie des normes, chaque strate, plus spécifique que la précédente, devant cependant lui être conforme.

---

<sup>1</sup>Exemple: Article 5 des ‘Guidelines No. 14 of Shanghai Stock Exchange for Self-Regulation of Listed Companies—Sustainability Report (Trial)’: “A disclosing entity shall identify whether each topic in these Guidelines is expected to have a major impact on such aspects as its business model, operations, development strategy, financial positions, operating results, cash flows, and financing methods and costs over the short, medium, and long term (“financial materiality”) and whether its performance in that topical area has a material impact on the economy, society, and environment (“impact materiality”), and explain how that materiality analysis is conducted, in each case taking into consideration of the industry it operates in and the characteristics of its businesses” (4).

Ce projet de normes est de portée générale, destiné aux entreprises chinoises soumises aux normes de reporting. Il s'inscrit dans la continuité des lignes directrices des trois bourses chinoises susmentionnées. Toutefois, ces normes en discussion sont plus générales, n'abordant pas tous les sujets des lignes directrices des bourses, pour les déléguer à de futures normes. Les entreprises cotées devront donc respecter les directives des bourses chinoises tout en considérant le projet de normes chinois.

En outre, la mise en œuvre des normes interviendrait d'ici 2027 - 2030. L'application de ces normes devrait être progressive en démarrant des plus grandes entreprises cotées jusqu'aux PME sans que le calendrier ou les seuils ne soient déjà précisés.

La double matérialité y est très explicitement décrite<sup>2</sup> comme principe de cadrage de l'information. Sont ainsi définis les "risques et opportunités" qui affectent "son flux de trésorerie, son accès au financement et le coût de son capital à court, moyen ou long terme" (5), ce qui renvoie à la matérialité financière. Mais sont aussi décrits ce qui est appelé "les impacts de la durabilité" à savoir "les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités d'une entreprise liées à un thème de durabilité particulier (y compris les activités connexes de la chaîne de valeur), y compris les impacts réels ou les impacts potentiels prévisibles, les impacts positifs ou négatifs" (5). Ces impacts sont donc typiquement ceux de la matérialité à impact. Il est clairement précisé : "en se basant sur le principe d'importance, [le projet] prend en compte si les risques et opportunités sur le développement durable ont un impact financier important actuel ou prévisible sur l'entreprise, tout en considérant si les activités de l'entreprise ont un impact significatif sur l'économie, la société et l'environnement" (5).

### **Sur la Double Matérialité selon le point de vue chinois**

On peut noter que la matérialité d'impact est donc envisagée dans une acception assez large puisqu'elle n'englobe pas que le réel et l'entreprise elle-même mais également les risques potentiels et ceci sur toute la chaîne de valeur, à l'instar des ESRS.

La logique de la double matérialité se retrouve également dans la liste fournie des destinataires de l'information divulguée. Elle comprend, en effet, "les investisseurs, les créanciers, le gouvernement et ses départements concernés (...) ainsi que d'autres parties prenantes. Les autres parties prenantes sont des groupes ou des individus dont les intérêts sont ou peuvent être affectés par les activités de l'entreprise, tels que les employés, les consommateurs, les clients, les fournisseurs, les communautés, ainsi que les partenaires commerciaux et sociaux de l'entreprise" (5), ce qui renvoie à la notion de parties prenantes (cf. Partie I.2).

---

<sup>2</sup> Selon de projet de normes: "les informations sur la durabilité désignent les informations relatives aux risques, opportunités et impacts liés aux thèmes de durabilité dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après dénommés "risques, opportunités et impacts sur le développement durable"). Les risques et opportunités liés au développement durable sont ceux dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils affectent les perspectives d'une entreprise (c'est-à-dire son flux de trésorerie, son accès au financement et le coût de son capital à court, moyen ou long terme) en raison des interactions de l'entreprise avec ses parties prenantes à travers la chaîne de valeur, l'économie, la société et l'environnement sur un thème de développement durable particulier. Les impacts de la durabilité sont les impacts économiques, sociaux et environnementaux des activités d'une entreprise liées à un thème de durabilité particulier (y compris les activités connexes de la chaîne de valeur), y compris les impacts réels ou les impacts potentiels prévisibles, les impacts positifs ou négatifs" (5).

Par ailleurs, contrairement aux IFRS S actuels et conformément aux ESRS, le projet de CSDS inclut les trois axes de la durabilité : l'environnement, le social et la gouvernance.

## Contexte

En 2016, la Chine a commencé à prendre des mesures pour réglementer des activités impactant le climat, notamment avec des initiatives sur la finance verte (6). Des recommandations ont émergé pour renforcer la transparence des entreprises cotées et en bourse, et ont conduit au développement des critères ESG en Chine. En 2020, Xi Jinping a annoncé des objectifs climatiques radicaux : atteindre le pic des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030 et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2060. Ces objectifs sont ambitieux, car la Chine représente environ 30% des émissions mondiales (provenant de combustibles fossiles) et 57% de son énergie dépend encore du charbon. Plusieurs actions subventionnées par le gouvernement se sont mises en place pour orienter les flux financiers vers des pratiques plus durables. Par exemple, la Banque populaire de Chine accorde aux banques commerciales des prêts à taux d'intérêt faible (1,57%) pour les investissements dans des projets favorables à l'environnement.

Le gouvernement a également lancé un programme autour des normes de finance de transition, pour veiller à ce que le secteur financier divulgue les informations environnementales et les émissions carbone. En outre, la Commission chinoise de régulation des banques et des assurances a publié en 2022 des lignes directrices pour que les banques et assureurs intègrent les exigences ESG dans leur gestion des risques. Le secteur financier semble de plus en plus régulé par la Chine afin de respecter les objectifs climatiques du pays.. La Chine progresse sur le terrain de la réglementation climatique, mais il reste nombreux défis à relever dans la collecte et la fiabilité des données récoltées.

Par ailleurs, on peut relever que la Chine a recours à une politique monétaire relativement ambitieuse concernant les enjeux de durabilité. Ainsi, une politique de 'window guidance' a été mise en place, dès au moins 2006, (par la Peoples' Bank of China - PBoC - et par la China Banking Regulatory Commission) pour orienter les prêts bancaires vers les objectifs nationaux en matière de développement durable, celle-ci ayant été remplacée en 2019 par des instruments plus orientés vers le marché, correspond aux évolutions en termes de finance décrits ci-dessus (7). La PBoC a été l'une des premières banques centrales à mettre en place une politique ciblant spécifiquement les obligations vertes en 2018, débouchant sur un système influençant activement les taux de marché en faveur des projets verts par rapport aux projets non verts (8).

Dans ce contexte, l'exemple des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) est intéressant à mentionner. Les émissions de la Chine ont ainsi chuté de 1% au deuxième trimestre 2023, laissant entrevoir une évolution positive pour la suite (9)(10). Cette baisse s'inscrit dans une orientation particulière de ce pays : un contrôle des émissions de GES en absolu, en plus de

l'intensité carbone<sup>3</sup> (émissions de GES rapportées à la création de valeur financière)<sup>4</sup>. Concrètement, il s'agit de passer d'une vision en termes d'efforts relatifs (intensité carbone) à une vision en termes de cibles absolues (9).

## Autres éléments d'intérêt

Les lignes directrices des bourses chinoises ne font pas explicitement référence à un standard international de durabilité. Par contre, le projet de norme chinois mentionne IFRS S1 et S2. L'ISSB intègre ainsi la Chine dans les pays ayant adopté leurs normes (11). Cependant, il est à noter que le projet ne reprend pas IFRS S2, se basant même sur la Double Matérialité; par ailleurs, concernant la mention d'IFRS S1, il est précisé:

*“En considération du fait que IFRS S1 est une exigence générale de publication, ne faisant que des règlements de principe pour la publication des informations sur le développement durable sans exigences spécifiques pour des sujets particuliers, le projet de discussion « Directives Fondamentales » maintient globalement la cohérence avec IFRS S1 en ce qui concerne les caractéristiques de qualité de l'information, les éléments de publication et les exigences connexes de publication. Ce dispositif institutionnel favorise à la fois l'élaboration et la mise en œuvre de règles spécifiques, tout en facilitant la convergence des normes de publication sur le développement durable de la Chine avec celles internationales” (5).*

Dans ces conditions, il semble que la Chine juge l'alignement sur IFRS S1 comme relativement 'neutre', permettant à ce pays de produire son cadre propre spécifique, non basé sur les IFRS S en l'état, mais connecté au déploiement des normes de durabilité au niveau international. La Chine, dans ces conditions, ne peut être vue comme ayant adopté le cadre de l'ISSB.

De façon générale, on peut noter que la Chine a toujours entretenu un rapport complexe avec les normes IFRS. La Chine dispose ainsi de ses propres normes comptables financières (12). Malgré une convergence substantielle entre les normes comptables chinoises et les normes IFRS, des différences profondes existent (12). Ainsi, à titre d'illustration, un des principes centraux des IFRS, la Juste Valeur: la Chine a ainsi supprimé une grande partie de l'approche en Juste Valeur lorsqu'elle a adapté ses normes avec les normes IFRS (13), montrant en cela une distanciation entre ses positions comptables et celles de l'IASB. On peut ainsi faire un lien entre l'indépendance de la Chine vis-à-vis de l'ISSB dans son projet de norme de durabilité et celle vis-à-vis des normes financières IFRS, indépendance néanmoins 'stratégique' car intégrant une certaine volonté d'articulation pour faciliter un déploiement à l'international. La Chine semble ainsi recréer avec les normes de durabilité ce qu'elle a fait avec les normes comptables financières.

---

<sup>3</sup> Emissions de GES rapportées à la création de valeur financière (comme le chiffre d'affaires).

<sup>4</sup> Historiquement, comme de nombreux pays - et organisations -, la Chine n'a jamais n'a jamais fixé d'objectifs chiffrés pour les émissions totales de GES, se contentant de limiter l'intensité carbone, ce qui est totalement insuffisant pour garantir le respect de l'Accord de Paris - même si la finance climatique repose encore majoritairement sur cet indicateur (sur ce dernier point, cf. l'intervention de T. Roncalli (Amundi) lors du Conseil Scientifique de l'Autorité des Marchés Financiers 2022 - <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/evenements-de-lamf/colloques-et-conferences-de-lamf/colloque-du-conseil-scientifique-de-lamf-2022-videos-des-interventions> )

Enfin, le lien entre la position de la Chine et de l'Union Européenne a été établi dans la presse spécialisée. Ainsi, un article intitulé 'What China's actions tell us about a new era of global corporate reporting', publié en avril 2024 (14), explique que l'idée que seules les entreprises européennes seront soumises à des règles strictes en matière de reporting de durabilité est dangereusement trompeuse<sup>5</sup>. Il explique ainsi que les évolutions actuelles en Chine dans le cadre de la divulgation d'informations de durabilité sont loin de représenter un simple changement passager, mais qu'elles marquent une transformation profonde de l'environnement des entreprises. Par ailleurs, il revient sur l'impression actuelle que les débats sur le reporting de durabilité auraient uniquement lieu en Europe (avec CSRD) ou au niveau des USA (avec les positions de la SEC), pour affirmer que ce sentiment est faux et que la Chine est également activement au cœur de ces discussions.

## Références

1 - Deloitte (2024). *Major Chinese stock exchanges publish draft guidelines for sustainability reporting*.

<https://www.iasplus.com/en/news/2024/02/china-sustainability>

2 - KPMG (2024). *China Stock Exchanges Finalised Mandatory Sustainability Reporting Requirements for Larger Listed Entities*.

<https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/cn/pdf/en/2024/04/china-stock-exchanges-finalised-mandatory-sustainability-reporting-requirements-for-larger-listed-entities.pdf>

3 - PwC (2024). *Guidelines on Self-Regulation of Listed Companies – Sustainability Report (Trial) of the People's Republic of China*

[https://viewpoint.pwc.com/dt/us/en/pwc/in\\_briefs/2024/assets/ibint202404.pdf](https://viewpoint.pwc.com/dt/us/en/pwc/in_briefs/2024/assets/ibint202404.pdf)

4 - Guidelines No. 14 of Shanghai Stock Exchange for Self-Regulation of Listed Companies—Sustainability Report (Trial) [English translation]

<http://english.sse.com.cn/news/newsrelease/c/10753174/files/5a3884ca89cd434bb34ab39dd539f8e7.pdf>

5 - Ministry of Finance. *Guidelines on Corporate Sustainability Disclosure - General Requirements (Exposure Draft)*. (2024).

[https://kjs.mof.gov.cn/gongzuotongzhi/202405/t20240527\\_3935674.htm](https://kjs.mof.gov.cn/gongzuotongzhi/202405/t20240527_3935674.htm)

Traduction en français, jointe au rapport

6 - B. Maclean. (2022). *Regulation Asia. Part 2. Perspective from China : The Green Wave*.

<https://www.regulationasia.com/perspectives-from-china-the-green-wave/>

7 - Dikau, S., & Volz, U. (2021). Out of the window? Green monetary policy in China: window guidance and the promotion of sustainable lending and investment. *Climate Policy*, 23(1), 122–137.

---

<sup>5</sup> “The idea only European companies are going to be subject to strict corporate due diligence rules is dangerously misleading” (14)

8 - Macaire, C., & Naef, A. (2022). Greening monetary policy: evidence from the People's Bank of China. *Climate Policy*, 23(1), 138–149.

9 - CarbonBrief (2024). Analysis: China's CO2 falls 1% in Q2 2024 in first quarterly drop since Covid-19

<https://www.carbonbrief.org/analysis-chinas-co2-falls-1-in-q2-2024-in-first-quarterly-drop-since-covid-19/>

10 - L'Express (2024). La Chine, bon élève du climat ? Les signaux d'une révolution en cours.

<https://www.lexpress.fr/environnement/la-chine-bon-eleve-du-climat-les-signaux-dune-revolution-en-cours-NW6L3TNRKJEZFFSQD4FVWVHJQA/>

11 - Corporate Disclosure (2024). ISSB adoption, the myth and the reality of "momentum"

<https://www.corporatedisclosures.org/content/top-stories/issb-adoption-the-myth-and-the-reality-of-momentum.html>

12 - China Briefing. China's Accounting Standards

<https://www.china-briefing.com/doing-business-guide/china/accounting-and-operations/accounting-standards>

13 - Nobes, C. (2020), "On theoretical engorgement and the myth of fair value accounting in China", *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 33, pp. 59-76.

14 - Dio Herdiawan Tobing (2024). What China's actions tell us about a new era of global corporate reporting. Sustainable Views (publication initiale dans 'The Banker':

[https://www.linkedin.com/posts/the-banker\\_what-chinas-actions-tell-us-about-a-new-activity-7185906880987242496-599X/](https://www.linkedin.com/posts/the-banker_what-chinas-actions-tell-us-about-a-new-activity-7185906880987242496-599X/) )

<https://www.sustainableviews.com/what-chinas-actions-tell-us-about-a-new-era-of-global-corporate-reporting-2fc714fe/>